



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Affaire n° 26-20240926

**Maisons, Jardins et Balcons Fleuris - Concours 2024
Remise de bons d'achat aux lauréats**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 septembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 septembre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 6
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre à seize heures cinquante-quatre minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Patrice Thien-Ah-Koon, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Sylvie Leichnig, Monique Bénard par Gilles Henriot

Étaient absents : Jean-Yves Félix, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 26-20240926

**Maisons, Jardins et Balcons Fleuris - Concours 2024
Remise de bons d'achat aux lauréats**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport n° 26-20240926 présenté au Conseil municipal du 26 septembre 2024,

Considérant que la municipalité a souhaité, comme les années précédentes, reconduire le concours "Maison, Jardins et Balcons Fleuris" pour l'année 2024,

Considérant que le dispositif du concours ainsi que le règlement ont été approuvés par délibération n° 28-20240408 du Conseil municipal du 8 avril 2024,

Considérant qu'à la clôture des inscriptions qui a été fixée au vendredi 26 juillet 2024, 14 personnes intéressées s'étaient inscrites au concours,

Considérant que les dossiers des candidats sont mis à disposition du Conseil municipal,

Considérant que conformément au dispositif, un jury a été constitué afin d'arrêter la liste nominative des lauréats ainsi que le montant des récompenses, dont le total atteint 6 700,00 euros,

Considérant que les prix attribués seront accordés sous forme de bons d'achat nominatifs utilisables dans les magasins de la société MAGASIN VERT/ LES JARDINERIES DE BOURBON, sélectionnée dans le cadre d'une procédure de commande publique,

Considérant que la liste des lauréats de ce concours, le classement et les prix sont présentés dans le tableau joint en annexe,

Considérant que les crédits nécessaires pour cette opération sont prévus au chapitre 11 du budget de la ville,

Le Conseil municipal,

Réuni le jeudi 26 septembre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 l'attribution des prix aux lauréats du concours « Maisons, Jardins fleuris » 2024 (liste des candidats lauréats en annexe),

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**

**LAUREATS AU CONCOURS
"MAISONS ET JARDINS FLEURIS 2024"
COMMUNE DU TAMPON**

Classement	Candidats	Montant du prix en euros	Récompense nominative Bons d'achat en euros auprès Magasin Vert	TOTAL en euros
1	Pascale ROBERT	1000.00	/	1 000,00
2	Guy PAYET	800,00	/	800,00
3	Jacqueline LAURET	700,00	/	700,00
4	Cécile MAURER	650,00	/	650,00
5	Nathalie NATIVEL	550,00	/	550,00
6	Jean Pierre BENARD	500,00	/	500,00
7	Julienne ROBERT	450,00	/	450,00
8	Reine Claude BLARD	400,00	/	400,00
9	Marielle Briviane GRONDIN	350,00	/	350,00
10	Sylvie MOREL	300,00	/	300,00
11	Marie Monique LEVENEUR	250,00	/	250,00
12	Marie Claude HOARAU	250,00	/	250,00
13	Marie Claire MARCELLI	250,00	/	250,00
14	Olivier MAHALATCHIMY	250.00	/	250,00
		MONTANT TOTAL DES PRIX EN EUROS		6 700,00